

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 4 octobre 2023

Date de l'affichage : 4 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 42 + 1 suppléé + 6 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 49

OBJET : PROGRAMME DE DEPLOIEMENT « D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) » SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE- PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE

Numéro de la Délibération : 121023-DC-91

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Nathalie SABOT, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Nadia MORIA, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Véronique PAUL, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, David LAZARUS, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Pierre CHATRON, Jean-Marie NIGAY, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Pierrick LOZE, Alain ARNOLD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Christine MARIENVAL, Dominique MARGERY, Doriane FRAYER, Caroline MARTIN, Michèle BRICHEZ, Nathalie GALINDO, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT.

MM. Mickaël DEQUIN, Francis CHABLE, Patrice GOUIN, Kévin POTET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN.

Dont suppléé :

- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. Patrice GOUIN par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Doriane FRAYER par M. Marc VIRION.
- M. Jean-Louis GOUPIL par M. Pierre DESLIENS.
- M. Gérard AUGER par M. Bernard ONCLERCQ.
- Mme Nathalie GALINDO par M. Benoît BIBERON.
- M. Pascal WAWRIN par M. Alain ARNOLD.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de Neuilly en Thelle.

OBJET : PROGRAMME DE DEPLOIEMENT « D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) » SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE- PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 2224-37 permettant le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » (création et entretien des bornes, exploitation du service) aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du CGCT ;
- La LOI n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités portant obligation d'installer une borne de recharge électrique par 20 places de stationnement à créer sur les parkings publics ;
- L'arrêté préfectoral du 3 août 2021 modifiant les statuts du SE 60 ;
- La délibération n° 2021-01 du SE 60 portant modification des conditions administratives, techniques et financières de l'exercice de la compétence « infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) » ;
- L'arrêté préfectoral en date du 19 juin 2019 portant modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise et définissant d'intérêt communautaire au titre de l'aménagement de l'espace le déploiement de bornes électriques dans le cadre d'un service écomobilités ;
- L'avis de la commission finances en date du 5 octobre 2023 ;

Considérant :

- Que le SE 60 a mis en œuvre un projet de déploiement d'infrastructures de recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) afin de réaliser un maillage cohérent du territoire de l'Oise ;
- Que le réseau des bornes Mouv'Oise a pour objectif de rassurer les utilisateurs sur leur capacité à compléter leur autonomie en cours de route ;
- Considérant que le territoire de la Thelloise compte déjà 12 bornes de recharge électrique et que 2 autres seront installées prochainement ;
- La création d'un parking public de 22 places portée par la commune de Sainte-Geneviève ;
- Que ce déploiement est d'intérêt communautaire ;
- Que les coûts d'investissement sont pris en charge par le SE 60 sur ses fonds propres ;
- Que le SE60 sollicite la participation des communes ou groupements afin de contribuer pendant 5 ans au financement des coûts de fonctionnement (entretien, dépannage, supervision, électricité), les recettes issues de la tarification auprès des usagers ne permettant pas de les couvrir ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **VALIDE** le projet de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides sur la commune de Sainte-Geneviève (1 borne supplémentaire) ;
- **DECIDE** de participer au financement du coût de fonctionnement de cette future borne de recharge installée sur le territoire communautaire pendant 5 ans, au coût de 1 250 € TTC par an et par borne, à compter de la date de mise en service de la borne (la première année, au prorata temporis en fonction de sa date de mise en service), conformément à l'article 5.3 des conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence adopté par délibération du bureau syndical en date du 30 septembre 2021.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au budget principal de la Thelloise ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document en lien avec cette opération.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20231012-121023-DC-91-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2023